

1671 April 18., Turin

A

SCHREIBEN VON [BEAT KASPAR] ZURLAUBEN [AN DEN ZUGER STATTHALTER
BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Une pleuresie bastarde, qui me prit avec beaucoup de danger la sep-
maine sainte [- Ostern war 1671 am 29. März -] me rendit si foible,
que i'estois contrainct de differer la responce, que ie devois deias
l'ordinaire passé, a la vostre du 1.^{er} d'avril, laquelle en effect m'a
sensiblement surprit.

Les faussetéz qui se disent de moy¹, (comme me mandéz) a l'esgard de
ce que ie dois m'avoir vanté, de vouloir entreprendre de chasser les
officiers de la garde [- in der Tat bemühte sich Beat Kaspar Zurlauben
damals sehr intensiv um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens! -],
sont si impudentes et sans fondement, qu'elles ne meritent point des
responces, et compatis seulement ce maistre fourbe, qui les a inventé,
ne sachant mieux donner ombrage à sa passion, laquelle le faict naive-
ment Connoistre. Vous verréz le subiect de leur haine, qu'il[s] ont
contre moy, si vous vous souviendrez des lettres, que ie vous manday
d'abord a mon arrivée dans ce pays icy.

Au reste ie vois, que vous interpretez tres mal mes intentions, les-
quelles n'ont iasmais esté pour vous affliger, au contraire de vous
servir tousiours plus utilement dans l'avancement de ma fortune a la-
quelle vous pourriez tant plus facilement concourir, puis qu'il n'y
va rien du vostre, voyant que nous avons rencontré la saison. Mon
payement seroit honorable, si ie me trouvois all... [?]² qu'a la suite
d'une Cour, ce que ne vouléz aucunement advouer, bien que vostre Juge-
ment Jmpartial vous dise le mesme; Et vous dits encores et derechef,
qu'avec la charge [- zuvor hatte sich der Absender um eine Stelle als
Gardefähnrich bemüht, wobei ihm aber der Freiburger Gottrau vorgezogen
worden war -]³ sans ma pention (laquelle avec vostre serieuse et effi-
cace assistance i'espere d'obtenir⁴ et ainsi me dispenser de vous im-
portuner a l'advenir) ie ne pourray aucunement subsister, voyant que
touts les enseignes precedents ont eu encores leurs compagnies a part,
ainsi ie vous prie de considerer l'avantage que vous tirez mesme en
accommodant vostre sang aux despends d'un autre, lequel vous supplie
de concevoir des meillieures pensées de sa personne, et de ne vous
point lasser dans l'avancement de sa fortune. au bout du conte et
dans l'occasion qui se presente a cest'heure.

le compliment de S.A. [Herzog Karl Emanuel II.] n'est pas celuy que
vous croyéz au contraire tousiours plus esloigné si vous le voulez
confronter avec ses premieres promesses qu'il vous fist sur la Com-

pagnie, en esperance de laquelle ie suis venus dans ce pays icy [- 1672 erhielt Beat Kaspar Zurlauben dann wenn auch keine eidg. so doch eine sav. Kompagnie im Regiment Nizza zugesprochen -], si elle me doibt manquer, sans que ie receive la charge d'Enseigne avec ma pension, ie vous assure que ie changeray cassaque, pour ne point servir comme les chiens. Vous recommandant donc derechef mes interests en sorte que ie fis dans mes precedentes, ie vous prie de me connoistre, puisque ma fidelité vous servira de tesmoignage dans toutes les occasions, que ie suis ... Je vous envoie cy iointes celles⁵ de mon.^r le marquis Tanna [=Frédéric Tana, Marquis d'Entragues, Colonel général des Suisses], pour ... [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] et vous avec la Copie, de celle⁶ qui ie luy ay delivré soubz vostre nom." "De thurin ... de mon fils ou il me donne de reprimande indecante a un fils, et sans subiect et dit que sans une Pension Particuliere on peut pas subsister aux gardes de S.A.R. avec la solde ord.^{re}".

- 1) s. ev. auch AH 100/45
- 2) *Donnés alliés* =allieurs?
- 3) s. neben AH 767/145 auch AH 42/46 sowie AH 47/83
- 4) s. AH 1/54 [Zusprechung sowohl der gewünschten Pension wie auch der weiter unten genannten Kompagnie 1672]
- 5) s. ev. AH 42/46
- 6) s. ev. AH 47/86

Original, mit Dorsualnotiz von Beat Jakob I. Zurlauben
AH 100, 87-88

48

1663 Mai 26., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN STADT-
UND AMTSRAT [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay cy devant tesmoigné a toute la famille ma douleur sur le decez de M le [alt] Landame [und damaligen Stadt- und Amtsrat Beat II. Zurlauben] vostre Pere [dieser war am 6. Mai 1663 verstorben]. maintenant je vous escriis cette lettre pour me resjouir avec vous en particulier de l'affection que M.^{rs} [der Gemeindeversammlung der Stadt] ... Zug vous ont tesmoigné en vous donnant [am 6. Mai 1663] dans leur Conseil la place que deffunt M. le Landame y avoit. Je desire que vous la remplissiez longtemps, et que vous y avez tout le contentement que vous pouvez souhaitter vous mesme demeurant tousjours ...".

Original, mit Siegel
AH 100, 89-90a - Blatt 89^v, 90 und 90a^r leer